

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN236

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la troisième phrase de l'alinéa 21, insérer la phrase suivante :

« Les menaces prépondérantes dans la zone, notamment liées aux groupes armés terroristes, demeurent un enjeu central de coopération et de formation avec les pays de la zone, dès lors que la menace est réelle et met en péril les intérêts fondamentaux du pays. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à insister sur la persistance en Afrique de la menace terroriste et la nécessité de ne pas sous-évaluer le maintien et la persistance de cette menace. Aussi, cet amendement vise à assurer que les actions menées en ce sens (eg. L'académie de lutte contre le terrorisme, Côte d'Ivoire) soient poursuivies selon les attentes des pays. Cependant, l'appui en matière de lutte contre le terrorisme doit être suffisamment éclairé, afin d'éviter les débordements criminels comme ceux liés aux opérations SIRLI dans la frontière lybano-égyptienne entre le régime du maréchal Al-Sissi et la France, révélés par le journal d'investigation Disclose.